



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement n° 483-24-U**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement 483-24-U en date du 5 octobre 2022. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 24 novembre 2022.

**Règlement n° 483-24-U** : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 2 décembre 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 2 décembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 2 décembre 2022.

Donné à Carignan, ce 2 décembre 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière